

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 4 mars 2025, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier et madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025
4 - MOT DU MAIRE
5 - INFORMATION PUBLIQUE
 5.1 - Journal municipal
 5.2 - Augmentation de la population de Bellechasse pour une 6e année de suite!
6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - CORRESPONDANCE REÇUE
 7.1 - Lettre d'excuses de la part d'une citoyenne
 7.2 - Lettre d'excuse de la part d'un citoyen
8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION
 8.1 - RÉOLUTION - Embauche adjointe administrative
 8.2 - RÉOLUTION - Embauche inspectrice en urbanisme
 8.3 - RÉOLUTION - Embauche journalier-étudiant pour l'entretien des parcs
 8.4 - RÉOLUTION - Ajustement salarial 2025
9 - FINANCES
 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de février 2025
 9.2 - Programmes et subventions
 9.3 - Dons et commandites
 9.3.1 - RÉOLUTION - renouvellement carte de membre

2025-03
42

organisme / Passion FM

9.3.2 - RÉSOLUTION - commandite album des finissants du CFER

9.3.3 - RÉSOLUTION - Demande d'aide financière pour le M.A.R.S.

9.4 - RÉSOLUTION - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de février 2025

10.2 - AVIS DE MOTION - Modifications et refonte complète du règlement de zonage

10.3 - RÉSOLUTION - Modification administrative du règlement 2022-228

10.4 - RÉSOLUTION - Appui au projet d'implantation d'un kiosque « Consignation » sur le site de l'épicerie Traditions

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

12.2 - DÉPÔT - Programme de travaux majeurs - été 2025

12.3 - RÉSOLUTION - Prolongation du mandat de services professionnels pour de l'exploitation de la station de production d'eau potable et de la station de traitement des eaux usées.

13 - LOISIRS

13.1 - RÉSOLUTION - Responsable de la bibliothèque

14 - LÉGISLATION

14.1 - ADOPTION - Premier projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie

15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-03
43

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 - INFORMATION PUBLIQUE

5.1 - Journal municipal

Étant donné l'absence de notre coordonnatrice aux loisirs pour une durée indéterminée, la production du journal est suspendue temporairement le temps de réorganiser notre fonctionnement.

5.2 - Augmentation de la population de Bellechasse pour une 6e année de suite!

Augmentation de la population de Bellechasse pour une 6e année de suite!

La MRC de Bellechasse est très heureuse et fière de constater que sa population a augmenté pour une 6^e année consécutive, à la suite du dévoilement du Décret de population 2025 par le gouvernement du Québec.

Celle-ci est désormais évaluée à 39 624 personnes, un sommet depuis l'existence de la MRC. Il s'agit d'une augmentation de 596 personnes comparativement à l'année précédente.

À l'échelle locale, 17 municipalités ont vu leur population augmentée depuis 2020. Huit d'entre-elles ont d'ailleurs accueilli plus d'une centaine de nouveaux résidents pendant cette période

Saint-Raphaël progresse avec 119 nouveaux citoyens...

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Aucune

Questions du public par courriel / courrier:

Aucune

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

7.1 - Lettre d'excuses de la part d'une citoyenne

Une citoyenne remet au conseil et à l'administration une lettre d'excuse en raison de partage de publications diffamatoires tenus envers le personnel et la municipalité. Celle-ci mentionne que ce n'était pas approprié et respectueux.

7.2 - Lettre d'excuse de la part d'un citoyen

Un citoyen remet au conseil et à l'administration une lettre d'excuse en raison de partage de publications diffamatoires tenus envers le personnel et la municipalité. Celui-ci mentionne que ce n'était pas approprié de partager des fausses accusations.

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

2025-03
44

8.1 - RÉOLUTION - Embauche adjointe administrative

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

ATTENDU le départ de madame Darianne Morin;

ATTENDU qu'il est important d'avoir une personne pouvant s'assurer de l'accueil des citoyens;

ATTENDU d'avoir une personne compétente afin de réaliser diverses tâches administratives et supporter le travail de l'adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe de même que de la coordonnatrice aux loisirs;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources qualifiée pour ce travail;

ATTENDU le processus de sélection, d'entrevue, d'évaluation technique pour le poste et la recommandation de madame Virginie Dronsart de la firme Kalé;

ATTENDU les résultats de madame Manon Giguère de même que son intérêt à joindre l'équipe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** l'embaucher madame Manon Giguère comme employée temps plein à titre d'adjointe administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

2025-03
45

8.2 - RÉOLUTION - Embauche inspectrice en urbanisme

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

ATTENDU la difficulté de la MRC d'assurer le service d'urbanisme à la

hauteur des attentes de la municipalité;

ATTENDU qu'il est important d'avoir une personne pouvant assurer le service de permis et d'urbanisme à la municipalité;

ATTENDU qu'il faut avoir une personne compétente afin de réaliser les diverses tâches liés au service en plus de reprendre les tâches non-complées depuis quelques années comme l'inspection, le suivi de construction, les infractions, etc.;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources qualifiée pour ce travail mais l'opportunité d'avoir une ressource dès maintenant ayant les compétences requises;

ATTENDU le processus de sélection, d'entrevue, d'évaluation technique et la validation des références pour le poste et la recommandation de madame Virginie Dronsart de la firme Kaléi;

ATTENDU les résultats de madame Marcelle Razafimahefa de même que son intérêt à joindre l'équipe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** l'embaucher madame Marcelle Razafimahefa comme employée temps plein à titre d'inspectrice en urbanisme;
- **DE PRENDRE** les mesures requises avec la MRC pour transférer les dossiers en cours;
- **DE PRENDRE** entente pour cesser l'entente avec la MRC pour les services d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

2025-03
46

8.3 - RÉOLUTION - Embauche journalier-étudiant pour l'entretien des parcs

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

ATTENDU le besoin d'avoir une ressource saisonnière pour aider l'équipe des travaux publics à l'entretien des parcs;

ATTENDU l'importance d'avoir des personnes compétentes afin de réaliser les tâches reliées au maintien de nos parcs;

ATTENDU la possibilité que le salaire du journalier-saisonnier et étudiant soit subventionné à l'aide du programme d'emploi-étudiant du gouvernement fédéral;

ATTENDU la réception d'une candidature ayant de l'expérience pour l'entretien des parcs;

Monsieur le conseiller Eric Trudel se retirant du sujet ayant un intérêt personnel dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'EMBAUCHER** monsieur Lenny Trudel à titre de journalier-saisonnier étudiant pour les travaux publics, volet entretien des parcs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

2025-03
47

8.4 - RÉSOLUTION - Ajustement salarial 2025

ATTENDU la clause d'ajustement du salaire prévue dans tous les contrats du personnel ;

ATTENDU l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2024 fixée à 2% en date du 1er janvier 2025 ;

ATTENDU QUE les taux au Québec et au Canada pour 2024 et la prévision de la hausse des salaires de tous les emplois confondus sans gel est, en date du 4 septembre 2024 de 3.5 % pour le Québec et 3.4 % pour le Canada selon les enquêtes du conseil du patronat, de la firme Normandin Beaudry, de Mercer et de Telus Santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

Mme la conseillère Tonia Despont demande le vote n'étant pas en accord avec la proposition en mentionnant que nous sommes très satisfait du travail de l'équipe municipale et qu'en ce sens, nous devrions augmenter davantage les salaires de notre équipe pour la reconnaissance et pour éviter un recul face au marché actuel.

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS APRÈS VOTE

- **QUE** soit accordée une augmentation salariale de deux pour cent (2%) pour tous les employés et ce, rétroactivement au 1er janvier 2025.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

2025-03
48

9 - FINANCES

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de février 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 254 678.66\$ correspondant au premier versement des quotes-parts à la MRC est incluse à la somme des paiements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de février 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 438 340.55\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) - **confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - **confirmé**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme en loisirs (17 500\$) - **confirmé**
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) - **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - **confirmé**
- Programme en sport et en activité physique (49 000\$) - **confirmé**

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 4 775 348\$

9.3 - Dons et commandites

9.3.1 RÉSOLUTION - renouvellement carte de membre organisme / - Passion FM

ATTENDU la réception d'une correspondance datée du 10 février 2025 de la part de « Passion FM » demandant le renouvellement de l'adhésion à titre de membre de l'organisme afin de soutenir la radio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de membre par renouvellement pour l'année 2025 à « Passion FM », d'un montant de 40\$.

2025-03
49

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-03
50

9.3.2 RÉOLUTION - commandite album des finissants du CFER
-

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « CFER Bellechasse » demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement de l'album;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle pour l'album des finissants du CFER de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-03
51

9.3.3 RÉOLUTION - Demande d'aide financière pour le M.A.R.S.
-

ATTENDU la demande de contribution financière du Mouvements des amis de la Rivière-du-Sud (MARS);

ATTENDU la demande d'aide financière de cinq mille dollars (5 000 \$) ;

ATTENDU que la Municipalité octroie un montant à l'association depuis 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** une l'aide financière à l'association des Mouvements des amis de la Rivière-du-Sud (MARS) d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) comme une contribution pour les activités prévues de 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-03
52

9.4 - RÉOLUTION - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les

articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Raphaël ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1° que le directeur général soit autorisé à communiquer avec les citoyens qui ont des arrérages de taxes pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus tel qu'autorisé à la séance de décembre 2024 par la résolution 2024-12-227 et ce avant le 10 mars 2024;

2° que, lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à préparer les dossiers et à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années 2022, 2023 et 2024 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées en date du 14 mars 2025;

3° qu'au moment de la mise en vente, le directeur général et greffier-trésorier et/ou la greffière-trésorière adjointe, soient autorisés par la Municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT des permis et certificats de février 2025

-

En février, les services municipaux ont émis 20 permis ou certificats dont:

- Permis d'addition d'un bâtiment : 1
- Permis d'agrandissement : 2
- Certificat d'autorisation – Autre : 1
- Permis de construction : 5
- Certificat d'autorisation pour enseigne : 1
- Permis de lotissement : 2
- Permis captage des eaux souterraines : 1
- Permis d'installation septique : 3
- Permis de transformation : 1
- Permis de rénovation : 1
- Permis de brulage : 2

**10.2 AVIS DE MOTION - Modifications et refonte complète du
- règlement de zonage**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Samuel Roy, qu'il sera adopté, le règlement no. 2025-243 intitulé: « Règlement de zonage » tel qu'il sera reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël tient à abroger le présent règlement concernant le zonage afin de corriger et modifier certains articles;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël décrète ce qui suit :

Article 1

Les grilles de spécifications seront modifiées afin d'y ajouter l'usage Habitation « Multifamiliale », d'un maximum de 3 étages et/ou 13 mètres sur l'ensemble des zones à potentiel de développement.

Article 2

La grille de spécification pour la zone M-28 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Commerce et Service « C10 et C11 », tel qu'illustré à l'annexe 2 du présent projet de règlement.

Article 3

Les grilles de spécifications seront modifiées afin d'y retirer tout droit de location ou d'usage pour des fins d'hébergement temporaire ou de locations à court terme ou de moins de 30 jours à l'exception des résidences dans lesquelles les propriétaires y habitent de façon permanente durant les séjours des tierces sur l'ensemble du territoire.

De plus, tout lieu de résidence offrant un service d'hébergement devra être enregistré comme un établissement d'hébergement touristique et avoir son certificat délivré par le ministre et dont le contenu est déterminé par règlement du gouvernement (Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal).

Article 4

La grille de spécification pour la zone M-23 est modifiée afin d'y permettre l'installation d'un kiosque de « Zone Consignation » apparent en façade latérale d'un bâtiment existant

Article 5

L'ensemble du règlement suite à ces modifications fera lieu d'une refonte intégrale, d'un redécoupage des zones et d'une validation précise des usages permis dans chacune d'elle.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** l'avis de motion ;

- **DE DÉLÉGER** à son directeur général ainsi qu'à son l'urbaniste le mandat de réviser et présenter un nouveau règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-03
54

**10.3 RÉSOLUTION - Modification administrative du règlement
- 2022-228**

ATTENDU que le 18 janvier 2023 le règlement de zonage refondu numéro 2022-228 est entré en vigueur (résolution C.M. 23-01-004);

ATTENDU que suite à l'analyse d'un dossier d'inspection la MRC de Bellechasse a relevé une erreur dans la transcription du règlement;

ATTENDU que l'article 146 du règlement de zonage réfère à l'annexe M et que cette dernière ne se retrouve pas dans le règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU qu'il s'agit d'une erreur qui a eu lieu lors du montage du règlement avant son adoption par la municipalité;

ATTENDU qu'il y aura une révision complète et une refonte du règlement au cours de l'année 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'APORTER** une correction administrative au règlement de zonage numéro 2022-228 par l'insertion de l'annexe M tel que présenté en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-03
55

**10.4 RÉSOLUTION - Appui au projet d'implantation d'un kiosque «
- Consignation » sur le site de l'épicerie Traditions**

ATTENDU le déploiement du réseau de lieux de retour hybride Consignation ;

ATTENDU la demande de collaboration active en vue de l'implantation d'une Zone Consignation chez le détaillant Marché Tradition au 371 boulevard Saint-Pierre ;

ATTENDU que la municipalité doit adapter l'écosystème réglementaire et administratif facilitant l'aménagement des lieux de retour du système de consigne ;

ATTENDU que l'implantation d'un kiosque « Zone Consignation » au sein de la municipalité jouera un rôle clé dans l'amélioration des services offerts à la population et dans la réduction de l'impact environnemental en plus d'attirer davantage de visiteurs ;

ATTENDU que l'implantation nécessite un ajout au règlement de zonage actuel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'APPUYER** le projet d'implantation d'un kiosque « zone Consignation » ;
- **DE MODIFIER** la réglementation en conséquence de ce projet ;
- **D'ASSISTER** les propriétaires et porteur du projet dans la démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

-

Le dépôt du rapport mensuel de janvier du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

-

Le dépôt du rapport mensuel de février du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12.2 DÉPÔT - Programme de travaux majeurs - été 2025

-

Le dépôt du rapport de projets de grands travaux pour l'été 2025 est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12.3 RÉOLUTION - Prolongation du mandat de services professionnels pour de l'exploitation de la station de production d'eau potable et de la station de traitement des eaux usées.

ATTENDU que le traitement de l'eau (aqueduc et sanitaire) est fortement réglementé et nécessite une opération quasi quotidienne;

ATTENDU que la municipalité est présentement à mettre aux normes l'ensemble de ses installations;

ATTENDU que la municipalité opère un système complexe et décentralisé sur 10 sites différents;

2025-03
56

ATTENDU que le résultat des invitations à soumissionner se résume de la façon suivante pour un contrat 5 ans, renouvelable à chaque année;

Hélios/Aquatec: 5 452,50 \$/mois avant taxes

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande d'opter pour un contrat de services n'ayant pas le personnel qualifié pour ce travail;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Aquatec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADJUGER** le contrat de l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées débutant le 1er avril 2025 à Aquatec, plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément aux conditions de soumissions et au devis.
- **DE** transmettre cette résolution à notre assureur et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LOISIRS

Valérie et moi travaillons présentement à mettre en place diverses mesures afin de faire fonctionner les différentes activités et engagements du service des loisirs. À ce titre, nous vous informons aussi que nous aurons une rencontre d'information le 20 mars prochain pour la mise en place d'un comité de loisirs et que nous recherchons une ressource de 20 à 40 heures par semaine pour remplacer Édith.

2025-03
57

13.1 RÉOLUTION - Responsable de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE madame Liliane Papineau assume les fonctions en tant que responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant;

CONSIDÉRANT QUE madame Liliane Papineau a déjà établi un excellent lien avec les représentants du réseau BIBLIO Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et qu'elle est familière avec les tâches reliées au réseau;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux loisirs recommande de poursuivre avec madame Liliane Papineau au poste de responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant étant donné son implication, les excellents résultats et le travail accompli.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE CONFIRMER** la continuité du mandat de madame Liliane Papineau comme responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant à Saint-Raphaël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - LÉGISLATION

2025-03
58

14.1 ADOPTION - Premier projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet est présenté au conseil depuis 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite un maximum de transparence envers la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE REPORTER** à une prochaine séance extraordinaire le projet afin de tenir une nouvelle rencontre de travail et une séance exclusivement pour les citoyens à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - VARIA

Excuse publique:

Madame Nancy Roy se présente au conseil et face à la population pour s'excuser d'avoir diffamé la municipalité en l'accusant faussement de corruption en lien avec un événement externe à la municipalité.

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Monsieur Arbour remercie la municipalité de son soutien financier pour le Mouvement des amis de la Rivière-du-Sud qui est l'organisme responsable des activités liées au Parc du Rocher-Blanc et de la Rivière-du-Sud. Monsieur Arbour sollicite une rencontre avec la municipalité afin de discuter du transfert de la gestion du parc.

DG: Une communication sera faite sous peu pour tenir cette rencontre.

2. Une citoyenne du secteur de l'avenue Bernard-Dumont demande pourquoi la réfection de l'avenue n'est pas prévue en 2025 dans les grands travaux.

Maire: Comme l'avenue n'avait pas été priorisée dans le passé par les anciennes administrations, il n'est présentement pas possible de

2025-03
59

procéder à une réfection complète de l'avenue car celle-ci n'est pas admissible aux subventions et la préparation des éléments nécessaire au devis doit être complétée afin de pouvoir l'intégrer au plan des priorités. Les coûts actuels avoisinent 3 millions de dollars dû aux enjeux de remettre à niveau cette route. La capacité financière des résidents du secteur et de la municipalité ne permet pas de supporter sans subvention ces travaux. Des travaux temporaires seront réalisés à même les budgets d'opérations et d'entretien au cours de l'été.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20 H 19

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire